



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 décembre 2020

UN MOIS APRÈS LA RÉOUVERTURE DES COMMERCE DITS « NON ESSENTIELS », L'INQUIÉTUDE DEMEURE.

Un mois après la réouverture des commerces dits « non essentiels », ces derniers peinent à retrouver leur niveau d'activité d'avant confinement. Les résultats démontrent que malgré une bonne reprise de la consommation liée au Black Friday et aux achats de fin d'année, **le chiffre d'affaires de ces commerçants reste en deçà de leurs prévisions**. Pour un grand nombre d'entre eux, l'année 2020 devrait ainsi se terminer avec un recul important de chiffre d'affaires pouvant aller au-delà des - 20 % dans certains secteurs comme l'habillement, la chaussure, la beauté-parfumerie ou la bijouterie. Par ailleurs, le niveau des stocks reste encore très élevé, surtout dans le secteur de l'équipement de la personne.

Alors que les commerçants veillent strictement et comme ils l'ont toujours fait depuis le début de cette épidémie, au respect du protocole sanitaire renforcé, dont le port du masque, les règles de distanciation et la nouvelle jauge de 8 m² de surface de vente par client qui réduit la capacité d'accueil en magasin, les clients n'ont pas encore suffisamment retrouvé le chemin de leurs commerces. Tous constatent une chute de la fréquentation en magasin. Aussi, l'inquiétude du secteur grandit à mesure que les mesures de soutien s'amenuisent.

« De nombreux commerçants pourraient décider de baisser définitivement leur rideau pour éviter de creuser leurs pertes et faire perdurer une situation économique insurmontable » souligne William Koeberlé, Président du Conseil du Commerce de France*.

Nous comptons donc vivement sur l'État pour soutenir les entreprises du secteur et pas uniquement les plus petites car plusieurs réseaux d'enseignes sont proche de la cessation définitive d'activité, même si cela n'apparaît pas encore dans les statistiques des tribunaux de commerce sur les défaillances d'entreprises.

Pour continuer à accueillir leurs clients dans les meilleures conditions après les fêtes en diluant la fréquentation sur davantage de jours, et parce que plus que jamais les commerçants ont besoin d'activité sur le mois de janvier, **ils demandent instamment au gouvernement de renouveler la procédure dérogatoire collective prévue en novembre et décembre pour pouvoir ouvrir tous les dimanches de janvier**. Cette demande se justifie d'autant plus que le gouvernement ayant décidé de reporter au 20 janvier le démarrage de soldes, les autorisations d'ouverture accordées par les maires pour les deux premiers dimanches des soldes ne sont plus valables.

Contact presse :

Corinne Chautemps - 06 21 01 69 97

***A propos du Conseil du Commerce de France (CdCF):**

Le Conseil du Commerce de France est une association qui regroupe une trentaine de fédérations professionnelles. Il représente le commerce dans toute sa diversité et rassemble aussi bien les commerces indépendants ou franchisés, que le commerce associé ou la grande distribution intégrée, de tous secteurs : équipement de la personne, équipement de la maison, alimentation... Il est l'expression de toutes les formes de distribution : commerces de proximité, centres commerciaux, e-commerce. Il représente 70% des emplois d'un secteur dans lequel travaillent 3,6 millions de personnes. Le CdCF est présidé depuis le 7 juin 2016 par William Koeberlé.